

COMMUNE DE TIGNES - SAVOIE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt et un le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents ou en Visioconférence :

M. Olivier DUCH, Mme Capucine FAVRE, M. Hubert DIDIERLAURENT, adjoints,
M. Jean-Sébastien SIMON, Mme Laurence FONTAINE, Conseillers délégués,
Mme Clarisse BOULICAUD, M. Thomas HERY, Mme Frédérique JULIEN, M. Stéphane DURAND, Mme Stéphanie GUALANDI, Mme Julie FAVEDE, M. Douglas FAVRE, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Céline MARRO, adjointe, représentée par M. Olivier DUCH,
M. Sébastien HUCK, adjoint, représenté par M. Olivier DUCH,
M. Franck MALESCOUR, conseiller municipal, représenté par M. Stéphane DURAND,
Mme Justine FRAISSARD, conseillère municipale, représentée par Mme Capucine FAVRE,

Absents :

Mme Odile PRIORE, conseillère municipale,
M. Martial DEBUT, conseiller municipal

Stéphanie GUALANDI est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 24 juin 2021 - Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 17

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

D2021-05-01 Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2021 annexé à la délibération.

D2021-05-02 Election du président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Nomme Laurence FONTAINE en qualité de présidente de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2020.

A. Budget Principal de la Commune

D2021-05-03 Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par les comptables publics et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

D2021-05-04 Approbation du compte administratif 2020 – Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (16 voix pour) :
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2020 du budget principal conformément au document annexé à la délibération comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	26 032 929,67	28 780 918,00
	Résultats antérieurs reportés (002)		3 845 561,78
	Résultat total		6 593 550,11
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	9 701 135,06	7 595 229,46
	Résultats antérieurs reportés (001)		2 435 781,77
	Résultat total		329 876,17
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Investissement	2 687 057,54	66 777,50
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR)			4 303 146,24

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2021-05-05 Affectation définitive du résultat – Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2020 du budget principal sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et l'inscription des montants au budget primitif 2021 comme suit :

- Excédent reporté en recettes de fonctionnement au 002 : 4 303 146.24 €
- Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 329 876.17
- Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement en réserves au 1068 : 2 290 403.87 €

B. Budget annexe « Eau et Assainissement » :

D2021-05-06 Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe « Eau et Assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « eau et assainissement » dressé pour l'exercice 2020 par les comptables publics, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

D2021-05-07 Approbation du compte administratif 2020 - Budget annexe « Eau et Assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (16 voix pour) :
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « Eau et assainissement » conformément au document annexé à la délibération comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 552 208,63	2 635 053,63
	Résultats antérieurs reportés (002)		-
	Résultat total		1 082 845,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	10 128 711,26	8 980 100,97
	Résultats antérieurs reportés (001)		3 065 653,47
	Résultat total		1 917 043,18
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Investissement	462 824,03	41 466,66
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR)			2 578 530,81

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2021-05-08 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Eau et Assainissement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « Eau et assainissement » sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et l'inscription des montants au budget primitif 2021 comme suit :

- Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 1 917 043.18 €
- Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement en réserves au 1068 : 1 082 845.00 € dont 2 000.00 € en réserves règlementées.

C. Budget annexe « Parcs de Stationnement » :

D2021-05-09 Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe « Parcs de Stationnement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Parcs de stationnement » dressé pour l'exercice 2020 par les comptables publics et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

D2021-05-10 Approbation du compte administratif 2020 - Budget annexe « Parcs de Stationnement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (16 voix pour) :
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « Parcs de stationnement » conformément au document annexé à la délibération comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 520 682,16	2 520 682,16
	Résultats antérieurs reportés (002)		-
	Résultat total		-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 073 932,72	2 088 879,40
	Résultats antérieurs reportés (001)	592 509,52	
	Résultat total	577 562,84	
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Investissement	44 862,31	622 425,15
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR)			-

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2021-05-11 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Parcs de Stationnement »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « Parcs de stationnement » sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et l'inscription des montants au budget primitif 2021 comme suit :

- Déficit reporté en dépenses d'investissement au 001 : 577 562.84 €

D. Budget annexe « Lagon » :

D2021-05-12 Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Lagon » dressé pour l'exercice 2020 par les comptables publics et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

D2021-05-13 Approbation du compte administratif 2020 - Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (16 voix pour) :
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « Lagon » conformément au document annexé à la délibération comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 057 196,45	2 057 196,45
	Résultats antérieurs reportés (002)		-
	Résultat total		-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	605 995,19	657 049,69
	Résultats antérieurs reportés (001)	137 663,02	
	Résultat total	86 608,52	
Restes à réaliser au 31 décembre 2020		Investissement	96 647,02
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR)			-

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2021-05-14 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Lagon »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « Lagon » sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et l'inscription des montants au budget primitif 2021 comme suit :

- Déficit reporté en dépenses d'investissement au 001 : 86 608.52 €

E. Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

D2021-05-15 Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (16 voix pour) :
1 abstention : Franck MALESCOUR

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » dressé pour l'exercice 2020 par les comptables publics et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

D2021-05-16 Approbation du compte administratif 2020 - Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (14 voix pour) :
Serge REVIAL ne prend pas part au vote
Stéphanie GUALANDI, en visioconférence, a perdu la connexion et ne participe pas au vote
1 abstention : Franck MALESCOUR

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » conformément au document annexé à la présente délibération comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	4 279 848,43	4 279 848,43
	Résultats antérieurs reportés (002)		-
	Résultat total		-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	-	-
	Résultats antérieurs reportés (001)		70 027,80
	Résultat total		70 027,80
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Investissement		
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR)			70 027,80

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2021-05-17 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Centrale de réservation et commercialisation des activités de la station de Tignes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (16 voix pour) :
1 abstention : Franck MALESCOUR

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et l'inscription des montants au budget primitif 2021 comme suit :

- *Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 70 027.80 €*

F. Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

D2021-05-18 Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » dressé pour l'exercice 2020 par les comptables publics et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

D2021-05-19 Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (16 voix pour) :
Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » conformément au document annexé à la délibération comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	2 975 051,10	2 975 051,10
	Résultats antérieurs reportés (002)		-
	Résultat total		-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 317 181,43	1 434 937,99
	Résultats antérieurs reportés (001)	353 464,66	
	Résultat total	235 708,10	
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Investissement	134 480,43	370 188,53
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR)			-

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2021-05-20 Affectation définitive du résultat – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et l'inscription des montants au budget primitif 2021 comme suit :

- Déficit reporté en dépenses d'investissement au 001 : 235 708.10 €

G. Budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » :

D2021-05-21 Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » dressé pour l'exercice 2020 par les comptables publics et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

D2021-05-22 Approbation du compte administratif 2020 - Budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, (16 voix pour) : Serge REVIAL ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » conformément au document annexé à la délibération comme suit :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	4 564 690,82	1 937 324,97
	Résultats antérieurs reportés (002)		2 627 365,85
	Résultat total		-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	3 000 000,00	4 562 814,92
	Résultats antérieurs reportés (001)	1 556 414,92	
	Résultat total		6 400,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Investissement		
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR)			6 400,00

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D2021-05-23 Affectation définitive du résultat - Budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate que les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « Bâtiment multifonctionnel » sont conformes.

ARTICLE 2 : Confirme la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et l'inscription des montants au budget primitif 2021 comme suit :

- Inscription en recettes d'investissement (R001) : 6 400.00 €.

D2021-05-24 Demande d'une subvention au Conseil Départemental de la Savoie - Fonds d'urgence Covid-19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour un montant de dépenses de 63 444.47 € TTC détaillées au sein de l'état liquidatif

joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention au titre du fonds d'urgence COVID-19.

D2021-05-25 Création d'un Fonds de dotation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (16 voix pour) :
1 abstention : Laurence FONTAINE

ARTICLE 1 : Décide de la création du fonds de dotation.

ARTICLE 2 : Précise que le fonds sera dénommé « Tignes Fondation ».

ARTICLE 3 : Dit que le fonds sera administré par un Conseil d'Administration dont la composition est fixée à 2 membres issus du Conseil Municipal et à 3 membres issus de la société civile.

ARTICLE 4 : Procède à un vote à main levée pour la désignation des membres élus au sein du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Élit en tant que membres issus du Conseil Municipal pour la durée du mandat :

- M. Serge REVIAL
- Mme Clarisse BOULICAUD

ARTICLE 6 : Adopte les statuts annexés et autorise Monsieur le Maire à les signer et à les déposer en Préfecture.

ARTICLE 7 : Dit que l'administrateur de ce fonds adressera chaque année un rapport d'activité à la commune qui sera présenté au Conseil Municipal.

D2021-05-26 Fixation du montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par des terrasses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Abroge l'article 1 de la délibération D2021-04-11 du 29 avril 2021 relatif aux mesures exceptionnelles d'exonération des redevances et des loyers, perçus par la commune, pour l'exercice d'une activité commerciale suite à la crise de la Covid-19.

ARTICLE 2 : Fixe le montant de la redevance à 25€/m² pour la période d'exploitation d'une terrasse sur le domaine public pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2021.

ARTICLE 3 : Dit que les autorisations d'occupation du domaine public seront délivrées par M. le

Maire ou son représentant sous forme d'arrêtés et que les exploitants souhaitant exploiter une terrasse pour cette période doivent remplir le formulaire dédié.

D2021-05-27 Fixation des tarifs des frais de fourrière automobiles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Abroge la délibération n°4.4 « Actualisation des tarifs de la fourrière » en date du 10 novembre 2010.

ARTICLE 2 : Fixe les tarifs de la fourrière automobile selon la grille ci-dessous, à compter du 1er juillet 2021 :

FRAIS de fourrière	CATÉGORIES de véhicules	Tarifs proposés (en € TTC)
Opérations préalables	Voitures particulières	15
	Véhicules PL 4 t > PTAC > 3,5 t	22
	Autres véhicules immatriculés	7
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7
Enlèvement	Voitures particulières	120
	Véhicules PL 4 t > PTAC > 3,5 t	120
	Autres véhicules immatriculés	40
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	40
Garde journalière	Voitures particulières	6
	Véhicules PL 4 t > PTAC > 3,5 t	9
	Autres véhicules immatriculés	3
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3
Expertise	Voitures particulières	61
	Véhicules PL 4 t > PTAC > 3,5 t	91,5
	Autres véhicules immatriculés	30,5
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,5

D2021-05-28 Fixation des tarifs et approbation du règlement intérieur du camping municipal de Tignes les Brévières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour)

ARTICLE 1 : Approuve le règlement intérieur du camping, annexé à la délibération.

ARTICLE 2 : Fixe les tarifs du camping municipal des Brévières pour la période du 14 juin 2021 au 19 septembre 2021 selon la grille annexée à la délibération.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

D2021-05-29 Approbation de la charte de bonne cohabitation des usages entre les exploitants agricoles et les pratiquants d'activités sportives et de loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour)

ARTICLE UNIQUE : Adopte la charte de bonne cohabitation des usages sur le territoire communal comme suit :

« Je respecte l'activité pastorale et la nature en parcourant uniquement les chemins de randonnée balisés.

Je respecte les alpages qui sont des lieux d'activités agricoles, de vie des troupeaux.

Je respecte les propriétés privées.

Je referme les portes des parcs derrière moi.

Je ne touche pas aux clôtures des parcs, elles peuvent être électrifiées.

Je tiens mon chien en laisse et je respecte les secteurs où les chiens sont interdits.

A proximité du troupeau, je garde mes distances, je reste calme et je le contourne si possible. Je ne cours pas, je ne m'agite pas et je ne crie pas.

Je respecte les bergers. Ils peuvent se déplacer en quad ou 4x4, modes de déplacements autorisés pour leur pratique professionnelle.

D'une manière générale, je respecte les aménagements et les équipements pastoraux.

Je partage cet espace naturel avec d'autres utilisateurs que je respecte.

Je n'emprunte pas les chemins ruraux avec mon véhicule motorisé lorsque ceux-ci présentent une interdiction.

Je respecte la réglementation affichée.

Je redescends les déchets dans mon sac à dos ou ma voiture.

Je préserve la faune et la flore, et évite de ramasser des plantes et de faire trop de bruit. »

D2021-05-30 Maintien d'une compétence résiduelle d'autorité organisatrice de mobilité pour les services de transports déjà organisés par la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour)

ARTICLE 1 : Approuve le principe de la conservation d'une partie de la compétence mobilité pour

les services déjà organisés sur le territoire communal.

ARTICLE 2 : Dit que les services de transport déjà organisés et maintenus sous la compétence résiduelle de la commune sont les suivants :

- *Navette touristique liée à l'ouverture des remontées mécaniques (trajet : Circuit 2100/Circuit 1800)*
- *Transport scolaire journalier : Lavachet - Ecole du Lac*
- *Transport scolaire du milieu de semaine pour les collégiens et les lycéens (Trajet aller/retour : Bourg Saint Maurice – Tignes)*

ARTICLE 3 : Dit que la présente délibération sera notifiée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

D2021-05-31 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Modifie le tableau des effectifs comme suit :

- *Au service de la police municipale :*
 - *La création d'un poste permanent à temps complet d'Adjoint administratif,*
 - *La création d'un poste permanent à temps complet de Gardien Brigadier,*
 - *La suppression d'un poste de Garde Champêtre*
- *Au service des Ressources Humaines :*
 - *La création d'un poste permanent à temps complet d'Adjoint administratif,*
- *Aux services techniques :*
 - *La modification du grade correspondant au poste de Directeur des Services Techniques : le grade d'ingénieur territorial modifié par le grade d'ingénieur en chef territorial,*
- *Au Service Education Enfance et Jeunesse :*
 - *La création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint d'animation,*
 - *La création de deux postes permanents à temps complet d'adjoint technique à temps complet*
- *Au service informatique :*
 - *La création d'un poste permanent à temps complet de Technicien principal 1ère classe, catégorie B,*
 - *La suppression d'un poste d'Adjoint technique, catégorie C.*

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

ARTICLE 3 : Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

D2021-05-32 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

ARTICLE 2 : Dit qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

ARTICLE 3 : Prévoit à cette fin les crédits au budget principal de la commune.

D2021-05-33 Signature de la convention de mise à disposition de personnel entre la Régie des Pistes et la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention mise à disposition de personnel entre la Régie des Pistes et la Commune, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2021 annexée à la délibération.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Régie des Pistes ladite convention.

D2021-05-34 Signature de la convention de mise à disposition de personnel à la SAGEST Tignes Développement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention mise à disposition de personnel entre la SAGEST Tignes Développement et la Commune.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la SAGEST Tignes Développement ladite convention.

D2021-05-35 Signature d'un acte complémentaire n°2 avec la société Powerhouse Hospitality

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (13 voix pour) :

4 abstentions : Mme Laurence FONTAINE, Mme Frédérique JULIEN, Mme Julie FAVEDE et M. Douglas FAVRE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte complémentaire n°2 à l'acte de vente signé le 05 mars 2020 avec la société POWER HOUSE HOSPITALITY.

ARTICLE 2 : Rappelle que les frais et charges liés à l'acte complémentaire n°2 à l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

D2021-05-36 Signature d'une convention d'aménagement avec la SAS LE LEVANNA, représentée par M. Nicolas CHATILLON, dans le cadre de la rénovation de l'hôtel LE LEVANNA, sis lieu-dit « Le Rosset »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'aménagement avec la SAS LE LEVANNA représentée par M. Nicolas CHATILLON, afin de garantir la destination du projet hôtelier ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

D2021-05-37 Signature d'un avenant à la convention d'aménagement signée avec la SCI YETI, représentée par M. Olivier ZARAGOZA, dans le cadre des modifications intérieure et extérieure de l'hôtel LE YETI, sis lieu-dit « Les Côtes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'aménagement avec la SCI YETI, représentée par M. Olivier ZARAGOZA, afin de garantir la destination du projet ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cet avenant sera rédigé conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

D2021-05-38 Signature d'une convention financière et d'autorisation d'intervention avec l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention financière et d'autorisation d'intervention.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Office National des Forêts.

D2021-05-39 Marché de travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Tignes – Avenant n°4 - Autorisation de signer à donner à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°4 marché n°TIG18-17TRA concernant les travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Tignes conclu avec le groupement OTV (mandataire) / MAURO / CONSTRUCTION SAVOYARDE / BOCH & FRERES.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget annexe Eau et Assainissement, en section investissement au chapitre 23.

D2021-05-40 Autorisation à donner à la Commune de déposer une autorisation de travaux pour l'installation temporaire de bungalows sanitaire et accueil au Camping des Brévières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'installation temporaire de bungalows modulaires sur les parcelles cadastrées A105, A941 et A93.

D2021-05-41 Aménagement du stade de Lognan – Délibération complémentaire relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis d'aménager sur des parcelles privées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation du reprofilage et aménagement du stade de Lognan sur la parcelle cadastrée E1491.

4 ^{ÈME} PARTIE – JEUNESSE – SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

D2021-05-42 Participation forfaitaire de la Commune au titre de la privation des droits de chasse - concours financier alloué à la société de chasse « le chamois » pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (12 voix pour) :
3 abstentions : Douglas FAVRE, Julie FAVEDE, Clarisse BOULICAUD
1 vote contre : Stéphanie GUALANDI
Céline MARRO ne prend pas part au vote

ARTICLE UNIQUE : Verse à la société de Chasse « Le Chamois » une participation au titre de la privation des droits de chasse à hauteur de 2 000 € pour l'année 2021.

D2021-05-43 Attribution d'une subvention à l'Association de Secours en Montagne de Haute Tarentaise pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Attribue une subvention de 500 euros à l'association de « Secours en Montagne de Haute Tarentaise ».

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal 2021.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la délibération et à procéder au versement de ladite subvention, avant la date du 4 septembre 2021.

D2021-05-44 Attribution d'une subvention aux Amicales du personnel communal et des Pisteurs de Tignes, pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Attribue les subventions pour l'année 2021 comme suit :

Amicale du personnel communal	3 325 €
Amicale des Pisteurs de Tignes	1 900 €

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal 2021.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au versement de ces subventions.

D2021-05-45 Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tignes pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

ARTICLE 1 : Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Tignes.

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal 2021.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au versement de cette subvention.

D2021-05-46 Approbation du tarif du transport scolaire du milieu de semaine pour les collégiens et les lycéens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Valide le principe de maintenir un service de transport de milieu de semaine pour les collégiens et lycéens scolarisés à Bourg-Saint-Maurice.

ARTICLE 2 : Fixe la tarification pour ce service à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 comme suit :

- *Tarif annuel : 203,50 euros*
- *Tarif saisonnier : 188,00 euros*
- *Tarif fratrie (plusieurs enfants d'une même famille inscrits au service) : 188,00 euros*

ARTICLE 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

D2021-05-47 Signature d'une convention avec la société de production 'Les films de la découverte » dans le cadre de la coproduction d'un film sur le barrage de Tignes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve le contrat de coproduction.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de coproduction avec la société « Les Films de la Découverte ».

ARTICLE 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

D2021-05-48 Signature d'une convention de gardiennage avec la FACIM - Eté 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de gardiennage pour l'été 2021 dans le cadre de l'ouverture au public de l'église Saint-Jacques-d 'Assyrie, située aux Boisses.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la Commune 2021.

D2021-05-49 Signature d'une convention de partenariat FACIM - Eté 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat pour l'été 2021 dans le cadre des activités de découverte du patrimoine.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la Commune 2021.